

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 7 mai 2024

Courriers S.F. à 11 :

Rencontre D2 J11 **Bettant Js 1 – Attignat As 2** est reprogrammée le 19 mai

Bresse Foot01 : rencontre D1 du 11 mai **au complexe sportif de ST BENIGNE.**

Hautecourt Rom.As : rencontre D2 du 4 mai non jouée **reprogrammée le 18 mai à 19h00.**

Bresse Nord Fc : accord pour rencontre D2 **le 18 mai à 19h00.**

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent